Madame la Préfète,

 Madame la Présidente,

 Monsieur le Directeur académique,

 Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Le ministre actuel de l’Éducation Nationale semble parfois s’orienter vers un retour à l’école d’antan. Le problème, c’est qu’on ne forme pas les élèves-citoyens de demain avec l’école d’avant-hier !

Pour l’Unsa-Education, école primaire et collège font partie du socle commun. Malheureusement, ce n’est pas la position de Monsieur le Ministre car sa politique entame le « dé-tricotage » de la réforme du collège.

Concernant le **second degré**, la politique nationale est en contradiction avec les objectifs annoncés.

Alors que le Ministre de l'Éducation Nationale a occupé l'espace médiatique en multipliant les annonces, les moyens ne suivent pas. Comment accepter un prétendu redéploiement des langues anciennes ou la nouvelle option chorale quand des moyens spécifiques ne sont pas donnés, bien qu’annoncés dans les circulaires officialisant ces changements ?

Ceci ne laisse aux établissements que la liberté de ponctionner des heures d'enseignement sur leurs dotations globales pour maintenir leurs dispositifs, au détriment de groupes à effectifs plus réduits dans certaines matières (langues, sciences, technologie...).

Cela impacte actuellement la sérénité des équipes pédagogiques.

Le Comité Technique Académique, chargé de répartir les 121 postes du **premier degré** alloués à l’académie de Montpellier (soit une baisse de 60% de la dotation par rapport à 2017) a tranché : 0 poste pour la Lozère.

Le dédoublement des CP est la mesure phare du nouveau ministère de l’Education Nationale. Il ne concerne que les écoles en REP et REP+. Ainsi les milliers de postes créés pour ce dispositif profiteront aux départements qui en ont : les départements urbains. Ce qui n’est pas le cas de la Lozère. Or, la difficulté scolaire est une réalité partout ! Un rapport récent de l’observatoire des inégalités souligne que 75% des démunis vivent en dehors des quartiers "prioritaires". Pour l’Unsa-Education, la mise en œuvre des dédoublements est importante mais ne règle pas la question de la difficulté scolaire.Que propose-t-on aux autres élèves en difficulté qui ne sont pas dans ces quartiers « prioritaires » ?

L’Unsa-Education revendique une offre éducative durable sur l’ensemble du territoire et pour tous les élèves. Il est de la responsabilité de l’Etat de n’oublier personne.

Monsieur le directeur académique, vous nous avez fait part de votre projet de carte scolaire pour la rentrée 2018. Comme nous le redoutions, de trop nombreuses fermetures y figurent. L’Education Nationale ne doit pas perdre de vue l’importance d’offrir une école rurale de qualité. De nombreuses communes ont investi dans leur école. Ces mêmes communes se verraient aujourd’hui affaiblies par les fermetures sans réelle prise en compte des difficultés liées à la ruralité. La mobilisation des élus, des parents d’élèves et de la population de St Privat de Vallongue montre combien l’école est primordiale pour un bassin de vie.

Quant aux sept ouvertures proposées, une n’est qu’une régularisation de fléchage et trois d’entre elles le sont sous réserve : **quelle prise en compte des élèves, de leurs familles, des collègues et des mairies avec une décision en suspens, une organisation dans la précipitation à la rentrée ?**

Autre conséquence de ce projet à « moyen constant » : pas d’accompagnement spécifique de la difficulté scolaire grâce au dispositif *Plus de maîtres que de classe* , ni de la scolarisation des moins de 3 ans, pas plus de perspective pour le remplacement ou la prise en compte des spécificités de la ruralité.

Comment améliorer les résultats des élèves, garantir aux plus fragiles l’accès à un service public d’éducation de qualité dans ces conditions ?

C’est pour ces raisons que l’Unsa-Education a voté CONTRE cette carte scolaire lors de sa présentation en CTA et CTSD.

Enfin, un autre séisme est sur le point d’impacter les écoles de Lozère. 31 d’entre elles bénéficiaient encore l’an dernier d’une aide administrative. La suppression brutale des contrats aidés à la rentrée dernière a vu le nombre d’écoles bénéficiant de cette aide chuter à 15. La moitié ! A la rentrée prochaine, les 15 derniers directeurs et directrices encore pourvus d’une aide administrative en septembre 2017, verront la suppression totale de leur aide semble-t’il. Bon nombre d’entre elles et d’entre eux croulent devant la multiplication de leurs tâches. Les maires représentés ici aujourd’hui, le savent bien. Ils vivent avec eux les réalités du terrain.

Nous vous demandons des éléments d’informations à ce sujet et revendiquons une aide pérenne pour la direction d’école.

Ajoutez à cela le retour au niveau national à des injonctions pédagogiques plus fortes, des inclusions plus nombreuses mais sans moyens suffisants, une formation continue insatisfaisante, le report des mesures salariales, la baisse de revenus en janvier, le retour de la journée de carence… vous comprendrez que tout ceci n'améliore pas le moral des enseignants. Les personnels que nous représentons font de plus en plus entendre leur épuisement malgré la vaillance dont ils font preuve au quotidien.

Haut du formulaireBas du formulaireLe gouvernement a aussi lancé un chantier ayant pour but de réformer la fonction publique, sans discussion préalable avec les organisations syndicales, sans qu’un débat national autour de la fonction publique n’ait eu lieu ni pendant la campagne présidentielle, ni au parlement.

L’Unsa a rappelé que ce chantier devait être précédé par un débat sur les missions de la fonction publique.

L’Unsa-Education rappelle :

* Que le dialogue social repose en grande partie sur le dialogue social formel qui se déroule dans toutes les instances, comme les CTSD et CDEN.
* Que le recrutement sur contrat est déjà notoirement utilisé (20% des agents sont de contractuels), qu’il ne doit pas être généralisé et que des perspectives existent pour tous (CDI).
* Que les services publics sont porteurs de valeurs et de principes : solidarité, égalité d’accès, qualité, neutralité, continuité, laïcité.
* Que les services publics garantissent l’égalité entre tous les territoires.
* Que supprimer des postes d’agents publics, c’est diminuer le nombre d’enseignants, de policiers, de sapeurs-pompiers, de contrôleurs aériens, de soignants, de contrôleurs sanitaires, c’est diminuer l’accès à la culture et au sport, c’est fermer des classes, et c’est surtout favoriser ceux qui peuvent s’offrir les services payants du privé !

Je vous remercie pour votre attention.